

## Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité « Éducateur sportif »

Mention « Activités Aquatiques  
et de la Natation »

# BP JEPS AAN



### PRESENTATION

Le titulaire du BP JEPS spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation » confère à son titulaire les compétences relatives à :

- › La conception d'un projet pédagogique ;
- › La conduite des actions à visée d'éveil, de découverte, d'apprentissages pluridisciplinaires, d'activités de loisirs, de forme et de bien-être et d'enseignement des nages codifiées ;
- › La participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités ;
- › L'organisation de la sécurité des activités aquatiques, d'un lieu de pratique et des pratiquants dont il a la charge ;
- › La gestion d'un poste de secours ;
- › La gestion de la sécurité d'un lieu de pratique dans le domaine de l'hygiène, de l'air et de l'eau.

Ce diplôme confère à son titulaire le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS).

### OU EXERCER ?

- › Dans les associations sportives affiliées à la Fédération Française de Natation ou à d'autres fédérations.
- › Dans les structures privées (centre aquatique, centre de remise en forme, activité libérale, ...)
- › Dans les collectivités territoriales (ce diplôme permet d'accéder, par voie de concours, à la filière sportive de la fonction publique territoriale – Educateur territorial des APS).

### CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation.
- › Être titulaire du certificat PSE 1 (Premiers Secours en Équipe de niveau 1) ou AFCPSAM (Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel), assorti de la mise à jour de la formation continue.
- › Être titulaire du BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique) à jour de sa vérification de maintien des acquis.
- › Produire un certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation, ainsi qu'à l'accomplissement des tests d'entrée en formation, daté de moins de trois mois au jour du déroulement du test préalable (le certificat médical est fourni dans le dossier d'inscription).

### CONTENU DU TEST D'EXIGENCES PREALABLES ET DES EPREUVES DE SELECTION

#### ➤ Exigences préalables à l'entrée en formation

- › Épreuve chronométrée de natation sportive : parcours de 800 mètres effectué en nage libre en moins de 16 mn.

#### ➤ Épreuves de sélection

- › **Épreuve écrite** : un résumé de texte et une réflexion simple prenant appui sur ce texte.
- › **Épreuve orale** : entretien sur le projet professionnel du candidat avec à l'appui un dossier (expériences et motivation pour intégrer un parcours de formation professionnalisant).
- › **Epreuve technique** : réaliser une démonstration d'un 100m 4 nages.

## CONTENU DE LA FORMATION

### 4 Unités Capitalisables :

#### UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- › Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- › Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- › Contribuer au fonctionnement d'une structure

#### UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- › Concevoir, conduire et évaluer un projet d'animation

#### UC 3 – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

- › Concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation

#### UC 4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

- › Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation
- › Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation
- › Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation

## CALENDRIER DES TEP

Clôture des inscriptions aux TEP	Date des TEP
<b>PARCOURSUP *</b> <b>20 mars 2020</b> <i>Pour les candidats non parcoursup, prendre contact avec le secrétariat des formations</i>	<b>07 avril 2020</b>
<b><u>HORS PARCOURSUP</u></b> <b>15 mai 2020</b>	<b>11 juin 2020</b>

## CALENDRIER DE LA FORMATION

Clôture des inscriptions à la formation	Tests de sélection	Positionnement	Entrée en formation	Fin de la formation	Effectif maximum	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
<b>PARCOURSUP *</b> <b>20 mars 2020</b>	<b>07 avril 2020</b>	<b>1<sup>er</sup> et 2 septembre 2020</b>	<b>07 septembre 2020</b>	<b>12 juin 2021</b>	<b>20*</b>	<b>685 H</b>	<b>600 H</b>	<b>1 285 H</b>
<b><u>HORS PARCOURSUP</u></b> <b>15 mai 2020</b>	<b>11 juin 2020</b>							

\* Dont 4 places PARCOURSUP pour les sortants scolaires (*inscription obligatoire sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) en plus de l'inscription au CREPS*)

## COUT DE LA FORMATION

### Pour l'ensemble des stagiaires

**Hors PARCOURSUP** : Frais d'inscription aux TEP : 60,00 €      Frais d'inscription à la formation : 30,00 €

**PARCOURSUP** : Frais de scolarité lors de l'entrée en formation à prévoir

\*Frais de positionnement : 70,00 €

\*Frais techniques : 100,00 € comprenant la participation aux frais de certification, l'utilisation des infrastructures, la contribution au matériel pédagogique, l'accès au Centre de Documentation Multimédia.

\***Sont exonérés** : les stagiaires demandeurs d'emploi financés par la Région Grand Est, les apprentis et les stagiaires issus de Parcoursup. De plus, les stagiaires sont exonérés des frais techniques (100€) dans le cas d'une prise en charge financière inférieure à 75% des coûts pédagogiques de formation.

### Selon votre situation

#### Frais en parcours complet

**Salariés** : 6 987,00 €

**Autres** : 5 635,00 €

**Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre** : 50 € par épreuve certificative à repasser.

**Le financement intégral de cette formation est possible sous réserve d'acceptation :**

- › Dans le cadre de l'apprentissage : contacter le CFA Form'As [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)
- › Dans le cadre de Parcoursup : vous inscrire sur la plateforme [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- › En tant que demandeur d'emploi : prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence

Possibilité d'hébergement (**sous réserve de disponibilité**) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle ☎ **voir impérativement avec le service accueil pour la réservation** : 03.26.86.70.10

## RESPONSABLE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

**Cyril RIPERT**

✉ [cyril.ripert@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:cyril.ripert@creps-reims.sports.gouv.fr)

## SECRETARIAT DES FORMATIONS

**Camille GOURNAY** (référente administrative) ☎ 03.26.86.70.13

✉ [camille.gournay@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:camille.gournay@creps-reims.sports.gouv.fr)

**Christine DADI** (financements) ☎ 03.26.86.70.12

✉ [christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:christine.dadi@creps-reims.sports.gouv.fr)

## **S'INFORMER, S'INSCRIRE**

L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://www.crepsreimsformation.fr>

Le dossier d'inscription sera à imprimer et à adresser accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions** (le cachet de la poste faisant foi) au :

**CREPS de Reims  
Route de Bezannes  
BP 107  
51054 REIMS**

L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.  
En cas de difficultés, contactez le secrétariat des formations.

**Cette formation est référencée dans Parcoursup  
Et  
est ouverte à l'apprentissage : [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)**

